

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 JANVIER 2023

**Membres présents :** Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER. Didier PAINEAU, Claude POIRSON et Bernard SÉNÉ

Absents : Vincent DUMETIER, Cécile FELIX qui donne procuration à Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON qui donne procuration à Didier PAINEAU, Évelyne FEIN, Ludovic PICOD qui donne procuration à Jean Louis FUMEY et Stéphane VALLET

**Secrétaire de séance :** Marie Françoise BUNOUST

Approbation du PV du conseil du 5 décembre 2022

### **1- ONF : présentation du plan action 2022-2042 en présence des agents ONF et des garants de coupes**

Présentation du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale pour la période 2023-2042, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de BESANCON.

Présentation de la gestion des coupes sur 289.62 ha de forêt et essai de s'adapter au dérèglement climatique notamment et principalement la sécheresse. Existence de zones à intérêt écologique (faune et flore remarquable) et zone Natura 2000

Le conseil adopte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale tel qu'il vient de lui en être donné lecture. La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'ONF.

### **2- GBM : charges transférées définitives 2022 et charges prévisionnelles 2023**

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2022 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 15 décembre 2022.

Le Conseil municipal *approuve* les montants prévisionnels de charges transférées pour 2023, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2023, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence. tels que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 15 décembre 2022.

**VOTE POUR à l'unanimité**

### **- GBM : convention de gestion des services entretien**

La communauté urbaine du GRAND BESANCON METROPOLE exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en lieu et place des communes membres les compétences définies à l'article 6 de ses statuts parmi lesquelles les compétences « voiries », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ».

Une convention de gestion des services d'entretien doit être passée entre GBM et chaque commune membre. Cette convention précise les missions assurées par les communes.

La rémunération de ces missions correspond à 95 % de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie » révisée au coût de l'année 2022 hors missions éclairage public et ouvrages d'art qui restent exercées par GBM et hors consommations liées à l'éclairage public.

La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois de manière tacite pour la même durée

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de gestion des services d'entretien courant de la voirie**

**VOTE POUR à l'unanimité**

### **3- Subvention d'équipement voirie : délibération pour amortissement**

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement de 10 années pour la subvention d'équipement versée à GRAND BESANCON METROPOLE pour des travaux de voirie mandatés sur le compte 2041512 pour 193 554.98 €

Le Conseil municipal est appelé à :

- valider la durée d'amortissement de 10 années à compter de 2023 par annuité de 19 355.50 € jusqu'en 2032
- autoriser le Maire à émettre les écritures comptables correspondantes.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

### **4- Droit de préemption urbain – DPU**

Le conseil renonce à l'unanimité à l'exercice de son DPU pour la vente des parcelles ZA 93-94-95

### **5- Location terrain communal Rue des Dolines**

Bail de la parcelle ZE 325 au propriétaire limitrophe pour 6 ans pour 16 € annuel

### **6- Questions diverses**

- Lotissement : reprise du regard lot 55 pour mise à niveau de la route et du terrain
- Fontaine de la place de l'église : restauration après nettoyage autour du bassin
- Parking Route de la Saline : déplacement du poteau Orange prévu en avril
- Café restaurant : cession du bail avec modification des statuts, ouverture à venir
- Boulangerie : compromis de vente signé par un repreneur en pain bio
- Chemin de Chevanne : proposition GBM transmise aux riverains
- Carte scolaire : fermeture d'une classe en septembre 2023
- Mardi des rives : 15 août 2023

Fin de la séance à 22h15